

Pour solde de tous comptes

Février 2010

Le journal de bord SUD de la compta

La DCELP accélère l'effet centralisateur des pôles d'attraction

*SUD a été reçu en bilatérale par la Directrice de la DCELP accompagnée de la Directrice des Ressources Humaines, le jeudi 11 février 2010.
Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion très resserrée.*

□ Organisation des services en Île de France

- La comptabilité CCPE sera concentrée sur le site de la rue « Pitard » à Paris (SCELP concernés : Paris sud, 92, 94 et 78)
- La comptabilité Trésorerie sera sur un site près de la gare de Lyon à Paris. (SCELP concernés : Paris Nord, 77, 91, 93 et 95)

La DCELP aimerait que les regroupements aient lieu avant début mai mais elle reconnaît qu'au vu de l'avancée des travaux à Pitard ou du bail qui n'est pas encore signé à Gare de Lyon, il y a de fortes probabilités que le calendrier soit décalé...

Plusieurs questions se posent quant à ces déménagements, entre autres l'accessibilité aux agents à mobilité réduite, les questions de parkings, et le fait de devoir suivre son activité d'un point cardinal à l'autre de l'Île de France avec tous les problèmes de vie privée y découlant. La bilatérale étant limitée en temps, une liste de questions (horaires, RTT, congés, équipements futurs locaux...) établie par un service d'Île de France a été remise. La Directrice, Cécile Revillard, s'est engagée à la regarder avec attention et à y répondre.

La question de fond dénoncée par SUD depuis le début est le caractère d'obligation de suivre son emploi quelque soient les contraintes : La Directrice s'engage à étudier au cas par cas les situations « exceptionnelles » et précise que des interversions seront possibles entre les sites de « Pitard » et « gare de Lyon ».

A suivre...

□ Promotions et Mobilité...

" Promotions

Elles se feront uniquement sur les villes pôles d'attraction (merci pour les autres ! c'est inadmissible !).

A part le III-1, tous les niveaux de fonction sont concernés, y compris le II-3 (même si l'objectif de 70 % de II-3 dans la classe II est atteint).

" Mobilité

Cécile Revillard nous a affirmé qu'aucune nouvelle réorganisation n'aura lieu en 2010, la CDSP de février 2009 continuera de s'appliquer.

Elle nous indique que les DCN (Directions à Compétence Nationale) sont, du point de vue emploi, à l'équilibre. Donc, pour notre Direction, les pôles d'attraction sont seuls à être des services d'entrée.

La DCELP insiste sur la mobilité Fonction Publique : Plusieurs agents ont utilisé le DIF (Droit Individuel à Formation) pour se reconverter ; ce qui les a conduit vers le CNRS, divers Ministères, ... Et de plus ceux-ci ne reviennent pas à La Poste (sic !) La DCELP incite le personnel à rejoindre les pôles d'attraction actuellement car cette opportunité ne se présentera peut-être plus à l'avenir. d'après la DRH

" Fermeture de services

- 10 services ont fermé en 2009.

En 2010 (2011), 4 services vont suivre.

- Nord Est : Lille / Arras

Profitant d'une vacance du poste de RSCELP des sites de Lille et d'Arras et du fait que l'assistant comptable d'Arras parte en retraite d'ici la fin de l'année, la DCELP a décidé unilatéralement de fermer le SCELP d'Arras vers Lille.

Ces agents devront donc suivre leur activité vers le pôle d'attraction de Lille... Quoiqu'il en coûte pour eux - les mesures « sociales d'accompagnement » de la CDSP du 2 février 2009 vont s'appliquer mais pour quel préjudice pour d'aucuns ?

Ce précédent, fâcheux, pour un service loin d'avoir atteint le seuil critique de fermeture (8 agents) en appellerait-il d'autres, tant la DCELP semble pressée d'arriver le plus vite possible aux 15 pôles d'attraction ?

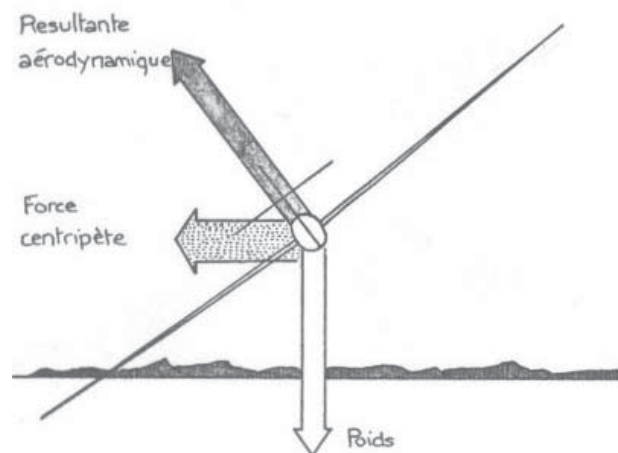
D'autant plus que, la Directrice nous cite le bassin de Toulouse – Montauban, même si le sujet « n'est pas d'actualité » car il n'y a pas de « fait déclencheur ».

□ Mesures d'âge

ö SUD pose la question quant aux mesures d'aménagement de fin de carrière, qui s'appliquent de façon restrictive ou pas, à l'Enseigne, suivant que l'agent classe I ou II soit en DTELP de tel ou tel département ou en DAST.

ö Pour la DCELP, les mesures d'aménagement de fin de carrière (notamment le DAFA) s'appliquent aux cadres et cadres supérieurs, mais pour la classe II seulement dans les services où une labellisation individuelle est possible (services hors pôles d'attraction).

Ceci dit, la DRH conseille à tous les agents le désirent de déposer leur demande car une situation peut se débloquer en cours d'année. En effet, la DCELP va recontacter l'Enseigne et la Direction Comptable Courrier pour voir si « un jeu de chaises musicales » serait possible.



Les pôles d'attraction...

□ Formations

- Pour mars 2010, il y aura un poste SAP par SCELPE. Il sera uniquement en consultation pour permettre une vérification par rapport à Syclade.

- Les DTAC et les RSCELPE seront formés au LOT O (reprise Syclade par SAP) en mars 2010.

- @certis

La Directrice certifie (sic) que l'activité perdue : la certification.

La DCELP a constaté que le CNF manque de relais, notamment pour les APC et AP11 où les anomalies sont nombreuses. Le pôle @certis risque donc de récupérer cette activité...

Les positions @certis sont actuellement regroupées sur des villes qui ne sont pas forcément pôles d'attraction. On nous a certifié que ces services resteraient en place dans les années à venir.

Un symphocom spécifique pour @certis devrait être réalisé en mars car jusqu'à maintenant, ils n'ont été axés que sur CABU !

- Formation pré-requis Excel

Un cahier d'exercices Excel est en test sur 3 SCELPE, il sera généralisé fin février/début mars. Cette formation d'une heure environ, à partir de fichiers utilisés quotidiennement, doit permettre une mise en pratique par les agents.

- Formation Symphonie

La DCELP nous a certifié que les quizz réalisés par les agents après les symphocoms, ne servent qu'à vérifier que les notions sont comprises et donc, que les formateurs ont bien réussi à « faire passer le message ». On nous a cité l'exemple des « Tiers » où le quizz a permis de constater que cette notion n'était pas acquise. Elle a donc été reprise dans le symphocom suivant...

Ces tests ne servent à rien d'autres !

⊖ Le calendrier n'est pas totalement arrêté, ainsi donc, pour la période estivale, des SCELPE ne savent pas avec certitude la date de cette formation ! La date sera arrêtée fin mars. 2 scénarii sont possibles, voire un 3^{ème}.

Ils dépendent du fait du démarrage par la DTAC Centre-Est ou celle Sud-Est...

Il est prévu d'installer un poste SAP en consultation dans tous les services vers le mois d'avril pour que les agents puissent le découvrir en attendant de basculer.

⊖ Les formations aux modules SAP se feront sur 3 semaines et pendant 2-3 jours l'agent sera seul. Il y aura des formateurs dans les équipes des DTAC.

□ Points divers

" **Entretiens d'appréciation**

- La DCELP a avancé la date de fin de la campagne d'appréciation car le Siège a décidé de payer plus tôt la Part variable. D'ailleurs son paiement se fera plus près du début de l'année à l'avenir.

Le volet « projet professionnel » a été très mal vécu par certains agents qui ont eu l'impression d'être « poussés » ailleurs.

La DCELP reconnaît que des restructurations auront lieu dans les années à venir (après le passage de SAP) et qu'il vaut donc mieux préparer dès maintenant les agents même si ce n'est pas d'actualité pour 2010 !

- De nombreux agents craignent qu'avec la mise en place de SAP leur appréciation baisse l'année prochaine.

En effet étant un nouvel outil, sa maîtrise ne sera pas la même qu'avec Syclade.

SUD demande que les appréciateurs soient sensibilisés à ce fait.

" WorkFlow

SUD est intervenu sur la dégradation des conditions de travail notamment sur la multiplication des anomalies de bouclage.

- Pour TE, le nouveau critère de lettrage est dû à la mise en place du relevé de compte électronique. Il est imposé par la Banque et ne changera pas. SUD a demandé que les SCELP soient davantage formés à la compréhension du mécanismes du lettrage.

- Pour M3, certains bureaux terrains ont atteint presque 1 000 anomalies. Pour SUD, le temps passé à les traiter par rapport aux risques financiers est totalement absurde. Nous avons demandé que la DCELP agisse sur ce sujet.

- Avec la mise en place de SAP, l'équivalent du workflow sera alimenté tous les jours au lieu de tous les 5 jours.



**Dans ce contexte,
la plus grande vigilance s'impose !**

**SUD suit de près les évolutions
et les problèmes dans les services.**

N'hésitez pas à nous contacter.

Vos correspondants SUD : Annette Rivard, SCELP Nanterre (rivard@sudptt.fr)
Jean-Pierre Kerambrun, SCELP Lille (sud-ptt.59@wanadoo.fr)